

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Segundo ALFONSO
Affiché le :	<i>Séance du Mercredi 18 décembre 2019</i>	

Personnes excusées/absentes :

- EVANS : M. Hervé BOUVERESSE ; M. Jean-Luc HUDRY ;
- FRAISANS : Mme Martine VERMOT-DESROCHES ;
- MONTEPLAIN : M. Luc BEJEAN ;
- ORCHAMPS : M. Denis JEUNET ; Mme Jessica RAMEL ;
- SALAN : Mme Stéphanie DREZET ;
- SERRE LES MOUILLERES : M. Claude TERON ;
- THERVAY : Mme Marie-Hélène VERMOT DESROCHES.

Le Conseil Communautaire a été convoqué le mercredi 18 décembre 2019 à 20h00 à la salle des fêtes de GENDREY sous la présidence de M. Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 20h08 et a été levée à 22h30.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour, envoyé à tous les délégués communautaires.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 septembre 2019,**
- **nomme Monsieur Segundo ALFONSO comme secrétaire de séance.**

Voté à l'unanimité

- b. *Convention Territoriale Globale : autoriser le Président à signer cette convention avec la CAF du Jura et tout acte afférent à ce dossier*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la Convention Territoriale Globale et ses annexes avec la CAF du Jura ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

- c. *Installation d'un nouveau conseiller communautaire « suppléant » de la commune de Mutigney*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe le nouveau conseiller communautaire « suppléant » de la commune de Mutigney :

- **Monsieur Pascal VERNIEST en tant que suppléant.**

Voté à l'unanimité

d. Etat des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

e. Modification des membres des Commissions

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions.

Voté à l'unanimité

f. Modification statutaire de la Communauté de Communes Jura Nord – Prise de compétence supplémentaire « Energies Renouvelables »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Sébastien HENGY (FRAISANS) demande s'il est possible d'ajouter la réalisation d'une étude relative au développement de l'énergie hydraulique ?

Monsieur le Président indique que oui.

Monsieur Stéphane MONTRELAY (RANS) précise également que la CCJN peut aussi ajouter le développement du chauffage urbain ou autres. Il tient à indiquer que si la CCJN laisse l'énergie éolien dans les statuts, qu'il votera contre la modification statutaire.

A la majorité (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord joints en annexe ;**
- **notifie ces modifications aux communes membres pour validation ;**
- **précise aux communes membres qu'elles doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente et qu'à défaut de réponse dans le délai, leur décisions est réputées favorables ;**
- **précise que cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à la majorité

g. Approbation des statuts du Syndicat Mixte Doubs-Loue

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Doubs-Loue,**
- **autorise le Président à signer tous les actes afférents à ce dossier,**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

h. Désignation de 2 délégués titulaires et suppléants au sein du Syndicat Mixte Doubs-Loue

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire fait application de l'article L.2121-21 – alinéa 4 du CGCT.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne les délégués titulaires et suppléants suivants :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
M. Jean-Luc HUDRY	M. Régis CHOPIN
Mme Laure VALENTIN	M. Jean-Louis MORLIER

Voté à l'unanimité

i. Plan Local d'Urbanisme (PLUi) : suite à donner de la procédure

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il est précisé au Conseil Communautaire que le PLUi doit être repris à partir du choix du scénario et que la non validation du dossier d'arrêt entraîne un avenant de 70 000 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la reprise du projet de PLUi après l'installation de la nouvelle mandature suivi d'un nouvel arrêt du projet du PLUi.

Voté à l'unanimité

2. FINANCES

a. Débat d'orientations budgétaires 2020

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du débat d'orientations budgétaires et débâte de ces orientations budgétaires 2020.

b. Rapport quinquennal des attributions de compensations

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le rapport quinquennal des attributions de compensations.

Voté à l'unanimité

c. Décision modificative n°3 – BP PRINCIPAL 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 3 au Budget Principal de l'exercice 2019.

BUDGET PRINCIPAL
Année 2019
Décision modificative n°3

Section Fonctionnement

N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
011	6188	Autres frais divers		AMT		10 000,00 €		Participation Franche Comté Active
011	6236	Catalogues et imprimés		AMT		3 900,00 €		reproductions PLUI
011	6237	Publications		AMT		800,00 €		Publications PLUI
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite		AMT		500,00 €		augmentation cotisation
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...		AMT		4 800,00 €		régularisation subvention UNAF
74	74718	Autres		AMT			10 000,00 €	Subvention Participation Franche Comté Active
011	6068	Autres matières et fournitures		BAT	CRECHE2	3 000,00 €		régularisation travaux régie microcrèche
011	6231	Annonces et insertions		COM		- 2 000,00 €		Transfert service tourisme
012	64131	Rémunérations		COM		6 300,00 €		remplacement congés maternité
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		COM			6 000,00 €	remplacement congés maternité
012	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		COM		1 900,00 €		remplacement congés maternité
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite		COM		300,00 €		remplacement congés maternité
012	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		COM		300,00 €		remplacement congés maternité
011	60622	Carburants		EJE	ORCHAMPS	200,00 €		Transfert compte à compte
011	60623	Alimentation		EJE	ORCHAMPS	400,00 €		Transfert compte à compte
011	60623	Alimentation		EJE	CIJ	- 850,00 €		Transfert compte à compte
011	60624	Produits de traitement		EJE	FRAISANS	100,00 €		Transfert compte à compte
011	60632	Fournitures de petit équipement		EJE	DAMPIERRE	400,00 €		Transfert compte à compte
011	60632	Fournitures de petit équipement		EJE	FRAISANS	500,00 €		Transfert compte à compte
011	60632	Fournitures de petit équipement		EJE	ORCHAMPS	150,00 €		Transfert compte à compte
011	60632	Fournitures de petit équipement		EJE	OUGPAGM	150,00 €		Transfert compte à compte
011	60632	Fournitures de petit équipement		EJE	RANS	300,00 €		Transfert compte à compte
011	6068	Autres matières et fournitures		EJE	DAMPIERRE	- 400,00 €		Transfert compte à compte
011	6068	Autres matières et fournitures		EJE	FRAISANS	400,00 €		Transfert compte à compte
011	611	Contrats de prestations de services		EJE	MONTV ALSH	36 000,00 €		Régularisation prévisionnel
011	611	Contrats de prestations de services		EJE	FRAISANS	5 000,00 €		Transfert compte à compte
011	611	Contrats de prestations de services		EJE	CRECHE	- 6 000,00 €		Transfert compte à compte
011	611	Contrats de prestations de services		EJE	DAMPIERRE	- 6 000,00 €		Transfert compte à compte
011	611	Contrats de prestations de services		EJE	FRAISANS	- 1 000,00 €		Transfert compte à compte
011	6188	Autres frais divers		EJE	CIJ	150,00 €		Transfert compte à compte
011	6247	Transports collectifs		EJE	ORCHAMPS	- 750,00 €		Transfert compte à compte
011	6251	Voyages et déplacements		EJE	OUGPAGM	- 450,00 €		Transfert compte à compte
011	6251	Voyages et déplacements		EJE	CIJ	700,00 €		Transfert compte à compte
011	62875	Aux communes membres du GFP		EJE	OUGPAGM	300,00 €		Transfert compte à compte
011	62875	Aux communes membres du GFP		EJE	RANS	- 300,00 €		Transfert compte à compte
012	64111	Rémunération principale		EJE	MONTV ALSH	4 000,00 €		Transfert compte à compte
012	64131	Rémunérations		EJE	FRAISANS	12 000,00 €		Transfert compte à compte
70	7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		EJE	FRAISANS		12 000,00 €	Transfert compte à compte
70	7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		EJE	MONTV ALSH		4 000,00 €	Transfert compte à compte
023	023	Virement à la section d'investissement		GEN		43 100,00 €		
011	60621	Combustibles		GEN		4 000,00 €		régularisation prévisionnel
66	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		GEN		3 000,00 €		Régularisation prévisionnel
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		GEN		59 750,00 €		Régularisation comptes rattachement
70	70688	Autres prestations de services		GEN			59 750,00 €	Régularisation comptes rattachement
042	6811	Dotations aux amortissements incorporelles et corporelles		SCO	SCODAMM	5 000,00 €		Reprise amortissement CCNOJ
74	7472	Régions		SCO			75 000,00 €	Remboursement accom bus
011	6236	Catalogues et imprimés		TOU		2 000,00 €		Transfert service communication
022	022	Dépenses imprévues (fonctionnement)		BAT		- 24 700,00 €		
Total Section Fonctionnement						166 750,00 €	166 750,00 €	

Section Investissement

N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	site	Dépenses	Recettes	Commentaires
20	202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre		AMT		21 000,00 €		avenants PLUI
20	2033	Frais d'insertion		AMT		1 400,00 €		Frais insertion études inondations
20	2031	Frais d'études		AMT		- 25 000,00 €		études inondations dép inférieures au prév
23	2312	Agencements et aménagements de terrains		AMT		- 52 000,00 €		dépenses inférieures au prévisionnel
13	1321	Etat et établissements nationaux		AMT			- 61 500,00 €	subvention inférieures au prév
10	10222	F.C.T.V.A.		AMT			- 8 500,00 €	
13	1321	Etat et établissements nationaux	E De Musiq	BAT	EMAJN		- 27 000,00 €	régularisation subvention
13	1321	Etat et établissements nationaux	GENDAMP	BAT	GENDAMP		9 400,00 €	Subvention netifiée
23	2313	Constructions	GARE RANCHOT IE	BAT	GARE RANCH	20 000,00 €		Travaux pris en charge par la CCJN
27	275	Dépôts et cautionnements versés		BAT	PEVEG	1 200,00 €		caution panneaux photovoltaïques
20	2051	Concessions et droits similaires		COM		- 100,00 €		Transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		COM		100,00 €		Transfert compte à compte
024	024	Produits de cessions		ECO			2 500,00 €	régularisation TVA
458106	458106	Etude thermique CEE TEPCV		ECO		99 800,00 €		Versement 1er dépôt EDF
458206	458206	Etude thermique CEE TEPCV		ECO			99 800,00 €	Versement 1er dépôt EDF
20	2051	Concessions et droits similaires		EJE	DAMPIERRE	200,00 €		Transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		EJE	FRAISANS	700,00 €		Transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		EJE	ORCHAMPS	100,00 €		Transfert compte à compte
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		EJE	RANS	- 100,00 €		Transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		EJE	DAMPIERRE	- 1 300,00 €		Transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		EJE	FRAISANS	- 700,00 €		Transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		EJE	MONTV ALSH	- 300,00 €		Transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		EJE	ORCHAMPS	- 100,00 €		Transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		EJE	OUGPAGM	- 200,00 €		Transfert compte à compte
21	2184	Mobilier		EJE	RANS	- 500,00 €		Transfert compte à compte
21	2188	Autres immobilisations corporelles		EJE	DAMPIERRE	1 100,00 €		Transfert compte à compte
21	2188	Autres immobilisations corporelles		EJE	MONTV ALSH	300,00 €		Transfert compte à compte
21	2188	Autres immobilisations corporelles		EJE	OUGPAGM	200,00 €		Transfert compte à compte
21	2188	Autres immobilisations corporelles		EJE	RANS	800,00 €		Transfert compte à compte
021	021	Virement de la section de fonctionnement		GEN			43 100,00 €	
16	1641	Emprunts en euros		SCO		2 000,00 €		régularisation prévisionnel
020	020	Dépenses imprévues (investissement)		BAT		- 6 600,00 €		
040	2804411	Subv nature org publiques - Biens mobiliers, matériel et études		SCO	SCODAMM		800,00 €	reprise amortissement CCNOJ
040	28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		SCO	SCODAMM		200,00 €	reprise amortissement CCNOJ
040	28184	Mobilier		SCO	SCODAMM		2 000,00 €	reprise amortissement CCNOJ
040	28188	Autres immobilisations corporelles		SCO			2 000,00 €	reprise amortissement CCNOJ
Total Section Investissement						82 800,00 €	82 800,00 €	

Voté à l'unanimité

d. *Décision modificative n°4 – BP PRINCIPAL 2019*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 4 au Budget Principal de l'exercice 2019 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL								
Année 2019								
Décision modificative n°4								
Section Fonctionnement								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	Site	Dépenses	Recettes	Commentaires
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		SCO	SCODAMM	62 693,00 €		Suivant décision préfectorale
70	70878	par d'autres redevables		SCO	SCODAMM		62 693,00 €	Suivant décision préfectorale

Voté à l'unanimité

e. *Décision modificative n° 3 – BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT » 2019*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 3 au Budget Annexe « Assainissement » de l'exercice 2019 comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT								
Année 2019								
Décision modificative n°3								
Section Investissement								
N° Chapitre	N° Compte	Libellé du compte	Opération	Services	Site	Dépenses	Recettes	Commentaires
20	2031	Frais d'études	ASS VITREUX	ASSCO	ASSVITR	55 000,00 €		Création opération
20	2031	Frais d'études		ASSCO	ASSVITR	- 30 000,00 €		Création opération
20	2031	Frais d'études		ASSCO	ASSPLUM	- 25 000,00 €		Transfert en 2021
20	2031	Frais d'études	ASS LOUVAT	ASSCO	ASSLOUV	30 000,00 €		Création opération
20	2031	Frais d'études		ASSCO	ASSSALIG	- 15 000,00 €		Transfert en 2021
20	2031	Frais d'études		ASSCO	ASSLOUV	- 15 000,00 €		Création opération
23	2313	Constructions		ASSCO	ASSORCH	- 50 000,00 €		Transfert compte à compte
23	2315	installations, matériel et outillage techniques		ASSCO	ASSORCH	50 000,00 €		Transfert compte à compte

Voté à l'unanimité

f. *Validation du planning prévisionnel de réalisation des travaux d'assainissement*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (2 ABSTENTIONS), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide ce planning prévisionnel de réalisation des travaux d'assainissement.

Voté à l'unanimité

g. *Adoption des tarifs assainissement collectif pour l'année 2020*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Michel GANET (PAGNEY) précise que la proposition d'augmentation des tarifs risque de mettre en difficulté certaines personnes.

Monsieur le Président répond que ces personnes pourront s'adresser au CCAS de chaque commune.

A la majorité (3 CONTRES / 1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte la modification de la durée de lissage des tarifs d'assainissement collectif,
- se prononce favorablement sur les tarifs d'assainissement collectif comme suit :
 - part fixe : 40,00 € par logement,
 - part variable : 1,75 €/m³ par logement.

- accepte et fixe ces tarifs pour l'année 2020.

Voté à la majorité

h. Modification des tarifs 2018 relatifs au service ADS

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- modifie les tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole pour l'année 2018 comme suit :

TYPES DE DOCUMENTS D'URBANISMES	VAUT	TARIFS
Permis de construire	1	234,00 €
Certificat d'urbanisme type b	0,4	93,60 €
Déclaration préalable	0,7	163,80 €
Permis d'aménager	1,2	280,80 €
Permis de démolir	0,8	187,20 €

- valide et fixe les tarifs des actes instruits par le service ADS du Grand Dole pour l'année 2018 comme ci-dessus ;
- mandate Monsieur le Président à faire les titres de recettes aux différentes communes, qui correspondent aux différents documents d'urbanismes instruits par le service ADS du Grand Dole comme suit :

Commune	Cub	DP	PA	PC	PD	Calcul EPC	Refacturation DCC 18/12/2019	Ecart
BRANS	2	7	0	5	0	10,7	2 504,00 €	96,50 €
DAMPIERRE	1	23	0	10	0	26,5	6 201,00 €	238,50 €
EVANS	3	7	0	3	1	9,9	2 317,00 €	89,50 €
GENDREY	2	10	0	2	1	10,6	2 480,00 €	95,00 €
LA BARRE	0	4	0	5	1	8,6	2 012,00 €	- 1 273,00 €
LOUVATANGE	2	3	0	4	0	6,9	1 615,00 €	62,50 €
MONTEPLAIN	0	1	0	2	0	2,7	632,00 €	24,50 €
MONTMIREY-LE-CHATEAU	0	16	0	2	0	13,2	3 089,00 €	119,00 €
MUTIGNEY	2	7	0	3	0	8,7	2 036,00 €	78,50 €
ORCHAMPS	4	14	1	8	0	20,6	4 820,00 €	185,00 €
OUGNEY	1	23	0	11	0	27,5	6 435,00 €	247,50 €
PAGNEY	0	6	0	5	0	9,2	2 153,00 €	- 142,00 €
RANCHOT	1	11	0	4	0	12,1	2 831,00 €	108,50 €
RANS	4	20	0	6	1	22,4	5 242,00 €	- 113,00 €
ROMAIN	1	14	0	2	0	12,2	2 855,00 €	- 115,00 €
SALANS	3	11	0	9	0	17,9	4 189,00 €	- 153,50 €
SALIGNEY	1	3	0	2	0	4,5	1 053,00 €	40,50 €
SERMANGE	2	12	0	3	0	12,2	2 855,00 €	110,00 €
SERRE-LES-MOULIERES	0	3	0	1	0	3,1	725,00 €	27,50 €
THERVAY	1	10	0	3	0	10,4	2 434,00 €	94,00 €
VITREUX	0	5	0	1	1	5,3	1 240,00 €	47,50 €
TOTAL	30	210	1	91	5	255,2	59 718,00 €	- 132,00 €
Equivalent Permis de Construire	0,4	0,7	1,2	1	0,8		234,00 €	
EPC	12	147	1,2	91	4	255,2	59 750,00 €	

Voté à l'unanimité

i. Admissions en non-valeur / créances éteintes – BP PRINCIPAL 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre :

- les admissions en non-valeur ci-dessus pour un montant de deux mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-seize centimes (2 495,96 €) ;

- **les créances éteintes ci-dessus pour un montant de quatre-vingt-quinze euros (95,80 €).**

Voté à l'unanimité

j. Admissions en non-valeur / créances éteintes – BP ANNEXE « ORDURES MENAGERES » 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre :

- **les admissions en non-valeur ci-dessus pour un montant de quatre mille huit cent cinquante-quatre euros et vingt-sept centimes (4 854,27 €) ;**
- **les créances éteintes ci-dessus pour un montant de deux cent trente-quatre euros et soixante-quinze centimes (234,75 €).**

Voté à l'unanimité

k. Admissions en non-valeur / créances éteintes – BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT » 2019

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'admettre :

- **les admissions en non-valeur ci-dessus pour un montant de quatre mille trente-deux euros et quatre-vingt-douze centimes (4 032,92 €).**

Voté à l'unanimité

l. Annulation de la totalité des dettes de Mme et M. PARISOT

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte d'annuler cette dette pour un montant de mille sept cent cinquante et un euros et soixante-six centimes (1 751,66 €).

Voté à l'unanimité

m. Annulation de la totalité des dettes de Mme MARRAZI et M. DELAHAYE

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte d'annuler cette dette pour un montant de trois cent trente-cinq euros et vingt-et-un centime (335,21 €).

Voté à l'unanimité

n. Annulation de la totalité des dettes de Madame MARTINET

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte d'annuler cette dette pour un montant de cent neuf euros (109,00 €).

Voté à l'unanimité

3. RH

- a. Modification de la durée hebdomadaire de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Modification de la durée hebdomadaire de 8 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 8 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- c. *Modification de la durée hebdomadaire de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriales à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- d. *Modification de la durée hebdomadaire d'un poste dans le cadre d'emploi des ATSEM à temps non-complet (21h24) : augmentation de la durée hebdomadaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, est invité à :

- **se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- e. *Suppression de 8 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriales à temps non-complet et création de 8 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriales à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 8 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriales à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriales à temps non-complet à raison de 32h16 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriales à temps non-complet à raison de 19h37 hebdomadaire ;**

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 34h9 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 13h78 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 34h51 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 15h26 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 20h57 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison 26h15 hebdomadaire.
- supprime, en conséquence les 8 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 28h76 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 9h33 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 30h98 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 7h9 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 28h4 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 13h51 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 18h22 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 20h27 hebdomadaire.
 - modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
 - autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- f. Suppression de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (25h02 & 34h93) et création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps complet ;
- supprime, en conséquence les 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet ci-après :
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 25h02 hebdomadaire ;
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 34h93 hebdomadaire ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- g. *Suppression de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet et création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 12h9 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 16h26 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison 5h49 hebdomadaire.**
- **supprime, en conséquence les 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 18h79 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 20h09 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux à temps non-complet à raison de 9h2 hebdomadaire.**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- h. *Suppression de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (1h57 & 26h53) et création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (5h22 & 29h14)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 5h22 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison 29h14 hebdomadaire.**
- **supprime, en conséquence les 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 1h57 hebdomadaire ;**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 26h53 hebdomadaire.**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**

- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- i. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (31h84) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 31h84 hebdomadaire.**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- j. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (24h96) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (19h47)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison 19h47 hebdomadaire.**
- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet ci-après :**
 - **1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 24h96 hebdomadaire.**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**

autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier

Voté à l'unanimité

- k. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (20h97) et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (18h88)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 18h88 hebdomadaire ;**

- **supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 20h97 hebdomadaire.**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- l. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (15h71)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet, à raison de 15h71 hebdomadaire ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- m. Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (20h76)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet, à raison de 20h76 hebdomadaire ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie le tableau des effectifs ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- n. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet (26h4)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **supprime ce poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26h4 ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à ce dossier et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- o. Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (9h45)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 9h45 hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020 ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie en conséquence le tableau des emplois ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- p. Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (15h88)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 15h88 hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020 ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie en conséquence le tableau des emplois ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- q. Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (23h71)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 23h71 hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020 ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie en conséquence le tableau des emplois ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- r. *Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (7h25)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 7h25 hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020 ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie en conséquence le tableau des emplois ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- s. *Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (14h8)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 14h8 hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020 ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie en conséquence le tableau des emplois ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- t. *Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (6h85)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 6h85 hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020 ;**
- **charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **modifie en conséquence le tableau des emplois ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.**

Voté à l'unanimité

- u. *Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet (8h94)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet à raison de 8h94 hebdomadaire à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020 ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- v. *Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 août 2020 ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- w. *Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- x. *Suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet**
- **supprime, en conséquence le poste d'adjoint administratif à temps complet ;**
- **modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Voté à l'unanimité

y. Convention de formation professionnelle (BAFD) avec l'organisme de formation CEMEA BFC

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise en place d'une convention de formation professionnelle avec l'organisme de formation CEMEA BFC ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **accepte la prise en charge financière de cette formation d'un montant de 384,00 € TTC ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

z. Convention de formation des représentants du personnel des CHSCT avec la Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé Force Ouvrière et L'ASSFORFPT

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise en place d'une convention de formation avec la Fédération des Personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière et l'ASSFORFPT ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **accepte la prise en charge financière de cette formation d'un montant de 6 000,00 € ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

a. Convention avec le Grand Dole relative à la mise à disposition de l'ACFI (Agent Charge D'une Fonction D'inspection En Santé Et Sécurité Au Travail)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve la mise en place d'une convention avec le Grand Dole, avec effet au 1^{er} janvier 2020 ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **accepte la prise en charge financière de la mise à disposition de l'ACFI ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

4. DEVELOPPEMENTECONOMIQUE – TOURISME

- a. *ZA « Les Perrières » à Dampierre : vente du lot n°1 à l'entreprise Rhustul Béton pour une surface de 12 920 m² à 13,00 € HT*

Monsieur Eric MONTIGNON, Vice-président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur Grégoire DURANT (DAMPIERRE) demande si c'est une installation classée ?

Monsieur Eric MONTIGNON répond que non.

Monsieur Philippe SMAGGHE (SALANS) se demande si il ne serait pas judicieux de connaître les impacts notamment en terme de transport avant le vote de cette vente !

A la majorité (3 CONTRES/1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la vente du lot n° 1 de la ZA « Les Perrières » à Dampierre à l'entreprise RHUSTUL BETON pour une surface de 12 920 m² au prix de 13,00 € HT, soit un montant de 167 960,00 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à la majorité

- b. *ZA « Les Perrières » à Dampierre : vente du lot n°5 à l'entreprise Husse pour une surface de 2 005 m² à 15,00 € HT*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la vente du lot n° 5 de la ZA « Les Perrières » à Dampierre à l'entreprise HUSSE pour une surface de 2 005 m² au prix de 15,00 € HT, soit un montant de 30 075,00 € HT ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

- c. *Aide à l'immobilier d'entreprise : attribution d'une subvention au projet d'installation de chambre d'hôtes à Montmirey-Le-Château et autorisation intervention financière régionale*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accorde une subvention d'un montant de 2 000 € à MM. COIQUIL et VARROT, sous couvert de la validation du dossier de demande d'aide de la Région, de la régularité de la situation de MM. COIQUIL et VARROT au regard de ses obligations fiscales et sociales, et au regard de la réglementation des aides ;**
- **propose à la Région une convention l'autorisant à octroyer une aide à l'immobilier pour ces personnes ;**
- **accepte la mise en place de cette convention d'attribution d'une Aide à l'Immobilier d'Entreprise ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

5. BATIMENT – SERVICE TECHNIQUE – ASSAINISSEMENT

- a. *Raccordement des effluents des communes de Salans et de Fraisans sur le réseau de Dampierre et extension de la station d'épuration des Roches à Ranchot*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte de réaliser l'opération par tranche annuelle 2020, 2021 et 2022 ;**
- **approuve le budget prévisionnel ainsi que le plan de financement prévisionnel de l'opération ;**
- **approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel pour la tranche 1 ;**
- **autorise le Président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes du Jura Nord pour solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;**
- **sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;**
- **s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

Voté à l'unanimité

- b. *Réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune de Louvatange*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve le budget prévisionnel de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ;**
- **autorise le 1^{er} Vice-président à agir en tant que représentant dûment mandaté par l'entité Communauté de Communes Jura Nord pour solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;**
- **sollicite l'autorisation d'engager les dépenses afférentes à l'opération préalablement à toute décision ;**
- **s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

Voté à l'unanimité

- c. *Pole Educatif à Vitreux / Etudes et travaux connexes : répartition et engagements*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur les engagements ci-dessus nécessaires à l'étude de faisabilité et à la réalisation du projet ;**
- **demande à la commune de Vitreux de s'engager sur ces préalables.**

Voté à l'unanimité

6. CULTURE – ASSOCIATIONS

- a. *Convention de partenariat tripartite entre l'Association La Carotte, la commune de Gendrey et la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) : soutien logistique à l'organisation du festival de la source 2020*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la convention de partenariat tripartite entre la commune de Gendrey, la CCJN et l'association La Carotte ;**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

- b. *Convention tripartite entre la FRAC de Besançon, la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) et l'Association les Forges*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la convention tripartite entre la FRAC de Besançon, la CCJN et l'association Les Forges ;**
- **accepte les termes de ladite convention,**
- **accepte la prise en charge financière notamment la mise en place d'un verre de l'amitié lors de l'inauguration de l'opération, les frais d'électricité et l'impression d'éventuels documents de communication ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

7. ENFANCE JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

- a. *ALSH à Rans : proposition de réouverture de l'ALSH à Rans en extrascolaire et mise en place de commissions « parents »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la réouverture de l'ALSH à Rans 1 semaine sur 2 pendant les petites vacances scolaires et 3 semaines en juillet ;**
- **accepte la mise en place de Commissions « parents » deux fois par an sur 2 ou 3 secteurs géographiques (Dammartin-Marpain, Gendrey et Orchamps) ;**
- **accepte qu'une étude de besoins pour une ouverture d'un site sur les vacances de Noël et sur le mois d'août soit réalisée ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

- b. *Modification du règlement intérieur des ALSH*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte et valide les modifications ci-dessus du règlement intérieur des ALSH ;**
- **ajoute ces précisions dans le règlement intérieur des ALSH ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

c. *Convention de mise à disposition de locaux avec l'Inspection Académique*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la convention entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Education Nationale ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

d. *Convention relative aux frais de scolarité entre la commune de Champagny et la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la convention relative aux frais de scolarités entre la Communauté de Communes Jura Nord et la commune de Champagny ;**
- **accepte les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à effectuer le titre de recettes à la commune de Champagny, chaque année, correspondant aux frais de scolarités de ses enfants ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Voté à l'unanimité

Séance levée à 22h30

M. Segundo ALPHONSO
Commune de OUR



Le Président,
Gérôme FASSET

